Collège le vieux colombier

Procès-verbal n°1

Conseil d'administration du 24 septembre 2019

<u>Etaient présents</u> :

Mme CRISCOLO, Principale, M. THEVENON Principal Adjoint, Mme SILVA, Adjointe Gestionnaire, Elidad MUNYAKASI, CPE.

Mme BELLOIR, Mme BODEREAU, Mme DOUCEAU, Mme FOURNIER, M. JEGOU, représentants Les Professeurs.

Mme LHUILLERY, Mme COURONNE, Mme BENOIT, M. BARBIER ROYER, M. LEJEUNE, représentants les Parents d'Elèves.

<u>Etaient excusées</u> :

Mme Poupineau et M. Franco.

Avec 15 membres présents le quorum est atteint, Mme Criscolo, présidente, ouvre les débats à 17H45.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 juillet 2019

Le procès-verbal n'ayant pu être diffusé aux membres du conseil d'administration, il sera proposé à l'approbation lors de la prochaine séance.

II/ Action éducatrice

Un calendrier est présenté aux membres du conseil d'administration, Mme Criscolo explique que ce calendrier est la proposition faite par un groupe de travail d'enseignants lors de la prérentrée, et que ce calendrier a été discuté par la suite avec l'ensemble des professeurs.

M. Thévenon présente les différentes dates choisies : le premier semestre prendra fin le 24 janvier. Il y aura avant les vacances de la Toussaint des conseils de mi-semestre avec des rencontres parents-professeurs prévues les 5 et 7 novembre. Le stage des 3ème aura lieu les 22, 23 et 24 janvier 2020. Le collège accueillera les CM2 le jeudi 23 janvier 2020. Deux rencontres parents-professeurs sont prévues les 10 et 13 février. L'épreuve orale d'entrainement du DNB aura lieu le mercredi 20 mai, et l'épreuve orale du DNB le 10 juin. Une période de stage d'observation destinée aux élèves de 4ème aura lieu au moment des épreuves du DNB.

Mme Lhuillery demande combien de jours doit durer le stage pour les 4ème. Mme Criscolo répond qu'il s'agit d'un stage de 3 jours. Elle explique qu'il paraît intéressant aux équipes du collège de proposer un stage en 4ème car il est dorénavant possible d'effectuer un stage avant ses 14 ans révolus, dans n'importe quel type de structure, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors ; les jeunes devaient en effet impérativement aller dans une administration ou dans une entreprise dont les personnels étaient tous sans exception des membres de leur famille.

Cette opportunité donne une nouvelle perspective à l'année de 4ème. Cette année, le choix a été fait de proposer les stages en fin d'année, pour séparer de la période des 3èmes.

M. Lejeune demande s'ils feront un nouveau stage en 3ème. Mme Criscolo répond qu'au cas par cas un stage pourra être envisagé, mais que cela ne sera pas fait de manière systématique.

Vote sur le calendrier proposé :

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

M. Lejeune demande si une date a été choisie pour les journées portes ouvertes. Mme Criscolo répond que l'on attend les dates des lycées pour éviter de tomber sur les mêmes moments. Mme Lhuillery précise qu'il faut aussi faire attention à « Formasarthe » cette année.

M. Thévenon présente au conseil d'administration la composition retenue pour le conseil de la vie collégienne. Nous souhaitons que 3 élèves siègent par niveau, en plus des représentants des élèves au Conseil d'Administration, qu'il y ait un parent d'élève et deux enseignants.

Au sein du conseil de la vie collégienne, deux éco-délégués seront désignés. Le choix de proposer trois élèves par niveau au lieu de deux a pour but de redynamiser cette instance. Mme Criscolo ajoute qu'il nous semble intéressant d'intégrer la problématique du développement durable au conseil de la vie collégienne.

Mme Lhuillery demande combien de réunion cela représente et à quels moments. M. Thévenon répond que ces réunions sont prévues sur le temps de midi, car elles sont à destination des élèves. Il souhaite qu'il y ait plus de réunions que l'année dernière, peut-être une tous les mois ou deux mois.

Vote sur la composition du CVC :

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Mme Criscolo aborde la question des élections des représentants des parents d'élèves. Le scrutin se déroule habituellement par correspondance et à l'urne. Un décret publié le 19 août dans le cadre de la simplification du fonctionnement des instances, précise la possibilité pour le chef d'établissement de n'organiser le scrutin qu'uniquement par correspondance. Mme Criscolo explique qu'elle a déjà échangé sur cette question avec M. Lejeune, et qu'elle doit entendre l'avis du Conseil d'Administration, avant de prendre une décision.

Mme Lhuillery dit que les parents d'élèves sont favorables, car il n'y a pas tant de monde que cela à venir voter lors de la tenue du bureau de vote. M. Lejeune dit qu'en général une quinzaine de parents viennent voter, mais que le plus compliqué pour les parents reste le dépouillement. Mme Heuzé demande combien de parents participent au scrutin. M. Lejeune pense qu'il y a eu 33% de votant lors des dernières élections, soit à peu près 270 votants. Mme Criscolo dit que l'on passe régulièrement dans les classes pour être sûr que les élèves n'oublient pas de rendre le bulletin de leurs parents.

Vote pour avis sur l'organisation du vote par correspondance uniquement :

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Mme Criscolo annonce que le scrutin se déroulera uniquement par correspondance.

M. Lejeune profite de cette question pour demander que des enveloppes soient rachetées. Mme Silva prend note, et Mme Criscolo rappelle qu'il faut les listes 10 jours avant le scrutin. M. Lejeune annonce la mise sous pli le vendredi 4 octobre, et rappelle que l'assemblée générale des parents aura lieu le 26 septembre.

III/ Questions financières

Mme Silva présente les différents contrats avec la MAIF, RICOH, Turboself, Hygiène environnement nettoyage, Suez.

Vote pour permettre la signature des contrats présentés :

Pour 15
Abstention 0
Contre 0

Mme Silva présente ensuite les différentes conventions au conseil d'administration avec : l'Association des chorales (Chorallèges), les mairies du Mans, de Rouillon et d'Etival (pour l'occupation des installations sportives), le Greta, le lycée Rabelais de Fonternay-le-Comte (CRID), le lycée Douanier Rousseau de Laval (AED et AESH), le centre social Simone Veille (accompagnement éducatif), H.F.R. (pour l'enlèvement des huiles) ainsi que la convention de stage d'observation.

Vote pour permettre la signature des différentes conventions

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Mme Heuzé annonce au conseil d'administration qu'une subvention de 45.000 euros a été votée pour financer les transports pour les cours d'EPS.

Mme Heuzé s'interroge par ailleurs sur les factures que l'établissement paie à la municipalité de Rouillon. Mme Criscolo répond que le collège paie effectivement les fluides, que c'est ce qui a été convenu dès l'entrée en vigueur de ce partenariat avec cette ville. Elle indique que la facture est assez élevée.

Mme Heuzé s'enquiert de ce qui est payé à Etival-les-Le Mans et au Mans. Mme Criscolo répond que la gratuité est appliquée dans ces communes.

Pour Rouillon, Mme Criscolo dit qu'il y a une facture d'environ 7000 euros pour l'année avec une créance de 1500 euros. Mme Royer demande s'il y a une possibilité pour la mairie de Rouillon de faire un geste. Mme Heuzé répond qu'elle prend connaissance de la situation. Mme Criscolo ajoute qu'il faut surtout se rendre compte des gros efforts faits par Etival et Le Mans. Mme Silva explique que la somme demandée par Rouillon est forfaitaire et donc non négociable.

Mme Silva informe ensuite les membres du conseil d'administration, d'une DBM pour l'ouverture de crédits pour la sortie à Piacé.

Elle annonce ensuite qu'un prélèvement sur les fonds de roulement va être effectué à hauteur de 14 300 euros. 11 050 euros vont être pris pour le service hébergement et restauration pour remplacer un compresseur, de la vaisselle, l'entretien du matériel, l'achat de produits d'entretien et de denrées (pour 8 000 euros). Mme Criscolo explique que l'on demande moins que l'année dernière à cette période de l'année car le chef arrive à proposer des menus variés avec un bas coût de fabrication.

Mme Silva continue, sur le service général, 3 250 euros sont prévus pour l'achat de tabourets, de mobilier pour le CDI ainsi que de fourniture.

Vote pour l'autorisation de prélever sur les fonds de roulement :

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Mme Lhuillery demande ce qu'il est en du réaménagement de la salle des professeurs. Mme Belloir explique que la salle des professeurs est pleine, voire trop pleine, mais que les professeurs ont préféré attendre un réaménagement plus complet avec quelques travaux avant de commander du mobilier. Mme Criscolo explique que la filière technologique « STI2D architecture et construction » du lycée Touchard va proposer des plans.

Mme Belloir demande ce qu'il en est du local à vélo, de nombreux enseignants venant à vélo au collège. Mme Criscolo profite de cette question pour faire un point sur les travaux.

Un portail électrique a été annoncé il y a un an et demi pour l'entrée rue Montaigu, certains projets ont donc pris du retard. Mme Criscolo estime que les différentes réorganisations à la direction de l'éducation du conseil départemental peuvent expliquer des lenteurs, les responsables ont changé, les chargés de secteurs aussi. La direction du collège n'a toujours pas pu rencontrer M. Pancher. Mme Criscolo annonce que M. Hamelin, le précédent chargé de secteur, était d'accord pour faire construire un abri pour les vélos en face des logements : il faut donc reprendre les discussions où l'on en était.

Mme Heuzé complète le propos de Mme Criscolo, s'il y a eu des réorganisations, il y a aussi eu le choix de concentrer les efforts sur les collèges partenariats publics-privés.

Mme Criscolo revient ensuite sur la mise en régie des établissements. L'entretien des espaces verts est sous-traité par l'entreprise Robert Paysage.

Les travaux pour le pôle infirmerie sont terminés, le rendu est très beau. Il a fallu faire d'importants travaux pour permettre l'arrivée d'un élève tétraplégique. Mme Criscolo souhaite remercier le conseil départemental pour sa réactivité sur cette question. Du nettoyage sera cependant nécessaire dans la salle de soins car le sol est incrusté de résidus de joint de carrelage, qu'il n'est pas possible d'ôter par un simple lavage. Une entreprise doit venir nettoyer avec un produit à base d'acide. Elle évoque également le problème d'évacuation qu'il y a eu dans cette même salle de soins ; les toilettes ont débordé car les canalisations étaient bouchées par des gravas provenant du chantier.

Mme Criscolo aborde aussi un problème rencontré à la demi-pension cette dernière semaine, il y a eu par deux fois une coupure d'électricité, notamment une fois pendant le service, ce qui a occasionné un important retard, Mme Criscolo a dû décaler la reprise des cours pour quelques classes. La société SPIE doit intervenir.

M. Jégou souhaite parler de la salle 34 qui n'a pas été refaite. Mme Criscolo répond que si la salle 34 n'a pas été refaite c'est qu'il y a eu des demandes spécifiques d'agencement, de tables qui ne sont pas le modèle préconisé par le Conseil départemental. Mme Criscolo explique que M. Jégou a émis des souhaits pour une configuration particulière, le conseil départemental a pris attache avec l'IA-IPR de Physique-Chimie pour qui les réserves du conseil départemental sur la proposition de matériel sont légitimes.

Mme Criscolo confirme que la salle 34 sera refaite, mais que le projet entre désormais dans le calendrier de programmation annuelle pour l'établissement.

M. Jégou regrette de ne pas avoir son mot à dire pour les travaux. Mme Criscolo répond que la salle 34 n'a pas été refaite pendant l'été parce que l'on a cherché à négocier. M. Jégou regrette cet état de fait, et explique que refaire la salle comme le souhaite le conseil départemental, c'est créer un immense couloir au centre de la salle et surtout faire des paillasses où les élèves sont serrés. Mme Criscolo répond que c'est lié à la réglementation PMR, et que le collège va commander du matériel adapté pour l'élève arrivé début septembre. Cela n'a pas été fait à la rentrée, car l'élève allait avoir un nouveau fauteuil et nous attendions de voir quel type de table serait le plus adapté à ce nouvel équipement, plus large que le précédent.

M. Lejeune demande qui s'occupe de la réception des travaux. Mme Silva répond que c'est le conseil départemental.

Mme Silva aborde ensuite la question des sorties. Dans le cadre de l'échange avec Weyhe, une sortie à lieu le 7 novembre à Chaumont-sur-Loire, avec un coût de 26 euros par famille.

Vote pour autoriser la sortie à Chaumont-sur-Loire et son budget :

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Mme Silva annone que cette année toutes les 5èmes participeront au dispositif « collège au cinéma » qui consiste à aller voir 3 films dans l'année. Mme Belloir complète en expliquant que chaque film donne lieu à une exploitation en classe.

Mme Silva présente une sortie au théâtre pour aller voir la pièce « J'ai trop peur » organisée par Mme Fournier pour les 6ème C et D le 14 octobre, le tarif élève est de 4 euros.

Vote pour autoriser la sortie au théâtre et son budget

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Mme Silva présente les nouveaux tarifs des prestations et dégradations. Les tarifs changeants sont ceux des clés, et la disparition du tarif pour le téléphone.

Vote pour l'adoption des tarifs

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Mme Belloir souhaite faire une présentation du quart d'heure de lecture. C'est un essai, mais tous les retours sont satisfaisants. C'est un moment agréable pour les élèves et les personnels. Pendant la première période (jusqu'aux vacances d'automne) il a lieu lundi et jeudi, en première heure une semaine, puis en deuxième heure la semaine suivante et ainsi de suite. Entre la rentrée de novembre et les vacances de Noël, il aura lieu sur le même principe les mardis et vendredis ; Mme Belloir explique que ce moment permet une meilleure concentration des élèves après.

Mme Criscolo revient sur l'organisation de la rentrée en musique annoncée lors du conseil d'administration du 2 juillet. Elle tient à remercier Mme Bodereau qui a fait venir au collège un beat boxer pour l'accueil des 6èmes, et tout le monde au collège a pu apprécier cette animation. Nous sommes actuellement en train de réfléchir à comment étendre cela aux autres niveaux.

Mme Criscolo aborde ensuite un autre point à titre d'information. Le collège a candidaté pour demander une mobilité dans le cadre du dispositif européen Erasmus +, qui permet à des enseignants de bénéficier de bourses afin d'effectuer un stage dans un institut de formation en Europe ou de partir dans un établissement scolaire européen pour une période d'observation. Plusieurs professeures, Mmes Beuché, Loiseau, Douceau et Bodereau ont déposé leur candidature, chacune a été retenue. Ces candidatures ont été présentées par le consortium académique qui a été monté afin de faciliter aux établissements les démarches et donc de susciter des demandes de mobilité. L'académie de Nantes est en effet un peu en retrait dans ce domaine. Le projet global présenté par le consortium a obtenu une très bonne note. Sur l'académie toute entière, ce sont 145 enseignants qui profitent d'une mobilité, dont 4 pour notre établissement. Cette mobilité est une plus-value pour les enseignements. Mme Beuché, Loiseau et Douceau vont

s’inscrire à une formation de 5 jours en Suède, et Mme Bodereau ira passer 5 jours à Hambourg, dans notre établissement partenaire, au cours du deuxième semestre de l’année scolaire.

Mme Couronne demande ce qu’il en est de la formation aux « gestes qui sauvent ». Mme Criscolo répond que nous sommes en train de travailler sur la question, que l’opération de formation prévue l’année dernière pendant les ateliers de début juillet a été annulée du fait du report des épreuves du DNB.

L’ordre du jour étant épuisé, Mme Criscolo lève la séance à 19h10.

Le secrétaire de séance	La présidente
Sébastien THEVENON	Sylvie CRISCOLO